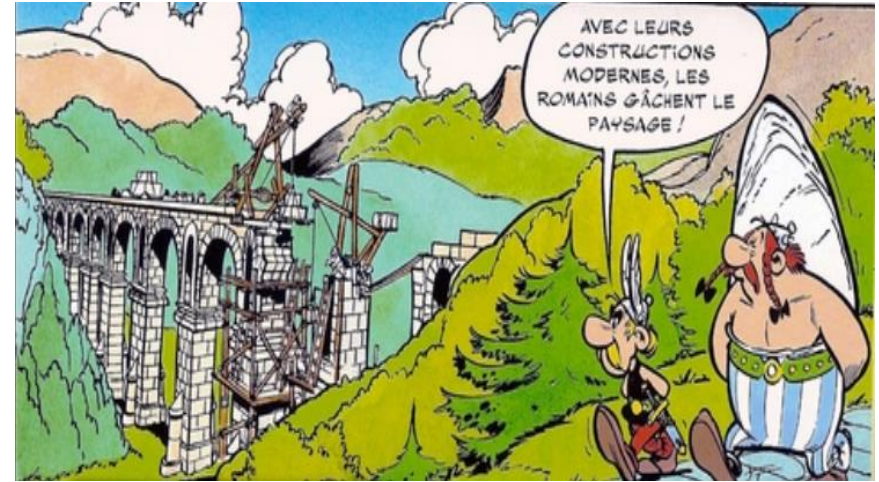


Présentation de l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantiques

François ESNAULT, Chef de mission Environnement
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

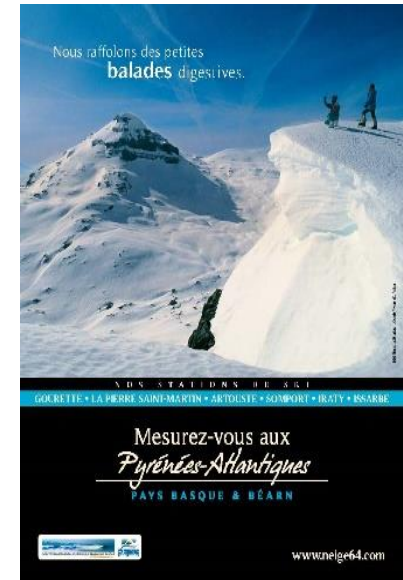
Qu'est ce que le paysage ?



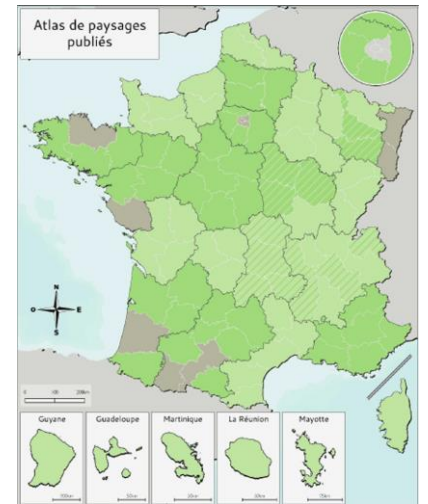
- Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques »
- Définition plus « politique » que « scientifique »
- une « affaire de perception » et un « enjeu d'aménagement »
- Importance de bien comprendre ce que les acteurs font avec le paysage, comment ils le font, les difficultés qu'ils rencontrent, comment ils les dépassent ou non.

Pourquoi s'intéresser au paysage ?

- La loi **oblige** à considérer le paysage (ex : loi ALUR pour les SCOTs)
- Le paysage est une **ressource** économique (attractivité touristique, marketing territorial),
- Le paysage renvoie à la question de **l'identité** (attachement et sentiment d'appartenance à un territoire)
- Le paysage est un **outil de lecture intégrée** des décisions : une manière de comprendre les évolutions passées et à venir de notre société (changement climatique, transition énergétique..)
- Le paysage est **un média**. Un moyen d'impliquer nos concitoyens dans le cadre de la démocratie participative, une manière d'éviter un dialogue trop technocratique (urbanisme, aménagement, environnement,...), d'éviter de travailler en silo pour composer un projet de territoire. *Très forte appétence des élus locaux : 82% des nouveaux élus locaux disent vouloir être formés sur le paysage (sondage CGDD 2022)*



Pourquoi le Département s'intéresse au paysage ?



- Art. L 113-8 du code de l'urbanisme : Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article [L. 110](#), le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.
- Le Département finance le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
- Le Département soutient les communes pour des aménagements (espaces publics)
- Il est maître d'ouvrage de travaux
- ...

Qu'est-ce qu'un atlas des paysages ?

- C'est
 - un outil de porter à connaissance
 - qui doit identifier, caractériser et qualifier les paysages
- Ce n'est pas
 - un document académique
 - un document immédiatement opérationnel
 - un outil opposable aux tiers
 - un outil promotionnel du territoire
- Il doit :
 - tenir compte des acteurs du territoire qui organisent, vivent, perçoivent leur paysage
 - appréhender leur évolution dans le temps (passé, présent et futur) et doit être révisé de manière régulière
 - Être conçu à l'échelle départementale

L'Atlas des paysages 2023

Limites de l'Atlas 2003	Orientations de l'Atlas 2023
Etabli il y a 20 ans	Actualiser l'atlas du paysage (2001) au regard des évolutions du territoire depuis 20 ans (entrée de villes, création de l'A65, enrichissement de la moyenne montagne, modification des pratiques agricoles,..)
Réalisé en chambre (sans concertation)	Animer l'atlas par une démarche participative en direction des acteurs du territoire
Disponible sous forme papier (150 exemplaires)	Rendre l'outil plus accessible et convivial sous la forme d'un site internet
Découpant le département en unités historico-administratives	Revisiter les unités dans leur découpage
Contestées de plus en plus, par les territoires	Faire un outil utile pour les territoires et nos concitoyens
A décrit les paysages mais ne les a pas expliqués	Travailler dans une approche systémique
N'a pas dégagé d'enjeux opérationnels	Mettre l'accent sur des enjeux

Les grands enjeux du paysage sur le 64

- Le changement climatique (agriculture, forêt, tourisme de montagne, raréfaction de l'eau)
- L'adaptation au changement climatique (développement des énergies renouvelables solaires, milieux urbains)
- Les changements sociétaux (baisse de la consommation de viande, de vin, ZAN,...)
- L'usage des nouvelles technologies (5G, réseaux sociaux, télétravail)
- La progression des grands prédateurs (Loup gris)...

Les plus-values de l'atlas 2023

- Un document à la fois technique et grand public (plusieurs manières d'accéder à des contenus, diversité des sujets,)
- Un site compatible avec les ordinateurs, tablettes, smartphones, avec texte, sons, images; Le tout actualisable.
- Des contenus travaillés au plus près des acteurs du territoire
- La production d'un fond de carte du département libre de droit
- Une exploitation des clichés des archives départementales (fonds Kirner, Pardies, Montagne, Kahn...)
- Un répertoire des études paysagères faites depuis 20 ans sur le territoire et sur les limites (y compris en Espagne)
- Des originalités (approche systémique, cartes de co-visibilité, carte des personnages, galerie de photos artistiques)
- Des contenus exploitables dans le cadre des nouveaux usages de l'internet (Intelligence artificielle)

Déclinaisons en cours

- Charte paysagère de la CAPB
- Etudes préalables au PNR Montagne basque
- Accompagnement du SCOT du Grand Pau
- Education à l'environnement (RDV nature, EPJ 2021 et 2022)
- Intégration dans les réseaux professionnels (réseaux Paysage Nouvelle-Aquitaine)

Et après...

- Enrichissement progressif des contenus sur un mode participatif
- Contacts avec les intercommunalités, les bureaux d'études sous la forme de Rando paysage
- Transfrontalier : création d'un DATAPASS sur la question du paysage avec Euskadi, Navarre et Aragon
- Conseil Départemental des Jeunes
- Portage des contenus vers les enseignants de collèges (Pearl-trees)
- Observatoire Photographique des Paysages

Merci de votre attention

Conseil départemental
François Esnault
francois.esnault@le64.fr
06 84 54 99 49